



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 septembre 2021

n° 124-21 C

Objet : *RS - Sollicitation du préfet pour l'abrogation des déclarations d'utilité publique relatives à 14 captages d'eau potable de Grand Chambéry*

- date de convocation le 24 septembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trente septembre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Christian Berthomier à Jocelyne Gougou - de Daniel Bouchet à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Sophie Bourgade à Alain Caraco - de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Michel Dyen à Philippe Gamen - de Sandrine Garcin à Sylvie Koska - de Sabrina Haerincq à Corinne Charles - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Benoit Perrotton à Aloïs Chassot - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton

• conseillers excusés : 18

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christian Gogny - James Hallay - Max Joly - Lydie Mateo - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Farid Rezzak - Alain Saurel - Thierry Tournier - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 30 septembre 2021

délibération n° 124-21 C

objet **RS - Sollicitation du préfet pour l'abrogation des déclarations d'utilité publique relatives à 14 captages d'eau potable de Grand Chambéry**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique que l'Agence régionale de santé (ARS) a sollicité Grand Chambéry, par courrier du 24 janvier 2020, pour préciser l'usage de 22 captages d'eau potable du territoire bénéficiant d'une déclaration d'utilité publique (DUP) mais étant, à sa connaissance, déconnectés du réseau (hors service).

Le tableau ci-dessous liste les 14 captages pour lesquels la déconnexion du réseau est confirmée par la Direction de l'eau et de l'assainissement, et dont l'abandon de la DUP est donc proposé.

Les 8 autres captages identifiés par l'ARS ne sont plus utilisés mais sont conservés à titre de secours.

Source	Commune	Date DUP
Barbarin	Chignin	2007
Fontaine du feu	Saint-Cassin	1989
La Labiaz		
Les Gorges	Les Déserts	1990
Labiaz		
Pont du Var	Montagnole	2001
Burdin		
L'essort		1998
Ruisseau du Var		
Domaniale 1		1993
Corbasson		
Les Fontanettes	Puygros	1998
Bognon	Sainte-Reine	2001
Les Thonys	Saint-Sulpice	2003

Suite à cette demande d'abrogation de la DUP, l'ARS rédigera l'arrêté préfectoral qui sera transmis à Grand Chambéry aux fins :

- d'affichage dans les deux mois au siège de Grand Chambéry et dans les communes concernées,
- de notification aux propriétaires des terrains situés dans les périmètres de protection rapprochée du captage abandonné, les informant n'être plus contraints par des servitudes,
- d'annulation des servitudes grevant ces parcelles auprès du bureau des hypothèques (à condition que celles-ci aient été publiées).

Si Grand Chambéry est devenu propriétaire des parcelles situées dans les périmètres de protection immédiate des captages, comme indiqué dans l'arrêté de DUP, et qu'il décide de céder ces parcelles, une information des anciens propriétaires, concernant leur droit de rétrocession (code de l'expropriation), devra être faite.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu l'avis de la Conférence des maires du 6 mai 2021,

Vu l'avis du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement du 25 mai 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la liste des captages à abandonner,

Article 2 : **sollicite** le préfet pour l'abrogation des déclarations d'utilité publique relatives à ces 14 captages d'eau potable,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à entreprendre toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la procédure.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 124-21 C

Objet de l'acte : RS - Sollicitation du préfet pour l'abrogation des déclarations d'utilité publique relatives à 14 captages d'eau potable de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 5 - Autres actes de gestion du domaine public 2 - Autres

Date de l'acte : 05 octobre 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211005-lmc1H25990H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25990H1

Date de transmission en Préfecture : 06 octobre 2021

Date de réception en Préfecture : 06 octobre 2021

Période d'affichage : du au